

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2025  
Délibération n°2025-72**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, (arrivé après la délibération N°71), Gilles TRONCHON

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Josette POTUS, Bernard SOUTON

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie JOUVE et Bernard SOUTON a donné procuration à Gilles TRONCHON

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12 décembre 2025.

**Objet : Nouveaux tarifs.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a à se prononcer sur le maintien ou l'évolution des tarifs applicables sur la commune pour l'année suivante.

Après en avoir discuté et à l'unanimité, les élus décident de ne pas augmenter les tarifs en vigueur pour 2026.

- **Le ticket de cantine enfant** reste à 3.20 € (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021).
- **Le tarif du ticket de cantine adulte** reste à 5.70 € (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021).
- **L'inscription à la médiathèque pour les personnes qui habitent Saint Vincent** reste gratuite.
- **Le tarif d'inscription à la médiathèque pour les personnes extérieures à Saint Vincent** reste à 20 € (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).
- **Les tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux particuliers** restent identiques : 400 € de location et 650 € de caution.

- **Le tarif de la location de la salle polyvalente aux associations** reste identique : 55 € de location (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013). Une précision importante, toutes les associations de la commune bénéficient d'une gratuité par an.
- **Les tarifs de location et caution de la salle polyvalente aux entreprises** restent identiques : 450 € de location 650 € de caution.
- **Les tarifs de location et caution de la maison de la Chasse** restent identiques : 150 € de location et 500 € de caution.
- **Les tarifs de location et caution de la salle des associations** restent identiques : 150 € de location et 500 € de caution.
- **Les tarifs des concessions et des cases au columbarium** restent identiques : 900 € pour une concession et 690 € pour une case.

La secrétaire,

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **31 DEC. 2025**